

# MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE REDEVANCE INCITATIVE

**Le nouveau service de collecte et de valorisation des déchets est en place depuis le 2 janvier 2018** avec la mise à disposition des bacs pucés pour la collecte des ordures ménagères résiduelles aux habitants du Nord du territoire. La redevance incitative harmonisée sur l'ensemble du territoire est dorénavant basée sur le nombre de levées (vidages) du bac, soit 16 levées annuelles.

**En cette année de démarrage de ce nouveau service, les 16 levées sont applicables du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre pour les 22 communes du Nord, soit Algolsheim, Appenwihr, Artzenheim, Balgau, Baltzenheim, Biesheim, Dessenheim, Durrenentzen, Geiswasser, Hettenschlag, Heiteren, Kunheim, Logelheim, Nambenheim, Neuf-Brisach, Obersaasheim, Urschenheim, Vogelgrun, Volgelsheim, Weckolsheim, Widensolen, Wolfgantzen.** Pour les 7 communes du Sud soit Blodelsheim, Fessenheim, Hirtzfelden, Munchouse, Roggenhouse, Rumersheim-Le-Haut, Rustenhart, les 16 levées sont appliquées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre comme habituellement.

Les usagers non pourvus de bacs pucés peuvent s'adresser à la Communauté de Communes pour prendre rendez-vous afin de se doter de leur nouvel équipement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes :

- par téléphone au 03 89 72 56 49,
- par mail [contact@paysrhinbrisach.fr](mailto:contact@paysrhinbrisach.fr),
- ou consulter le site internet [www.paysrhinbrisach.fr](http://www.paysrhinbrisach.fr)



**Contact presse :**

Jessica THOMAS, chargée de communication

03 89 72 14 99

[jessica.thomas@paysrhinbrisach.fr](mailto:jessica.thomas@paysrhinbrisach.fr)